



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

importations

Question écrite n° 30822

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'arrivée massive sur le marché français des agneaux néo-zélandais dont les prix mettent en difficulté les éleveurs français. La moitié de la viande d'agneau néo-zélandaise importée en France l'est, au frais, sous la forme dite « *chilled* » par les professionnels. Il s'agit de pièces conditionnées dans un emballage en plastique étanche dans lequel l'oxygène est remplacé par du dioxyde de carbone, maintenu à une température comprise entre - 1 et 0 °C. Cette technique permet de conserver la viande d'agneau, sans la congeler, jusqu'à seize semaines. En conséquence, cette viande est présentée dans les étals et aux consommateurs comme de la viande fraîche. Or cette viande a, en fait, parcouru 20 000 km en bateau pour arriver en France au terme d'un voyage de plus de six semaines. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur ce sujet et notamment s'il envisage un étiquetage spécifique.

Texte de la réponse

Au sein de l'Union européenne, le Royaume-Uni (41 %), l'Irlande (19 %) et l'Espagne (10 %) demeurent les principaux pays fournisseurs de viande ovine à la France. La Nouvelle-Zélande représente un peu plus de 17 % des importations de viande ovine. En 2012, les expéditions de viande ovine à partir de la Nouvelle-Zélande à destination de la France étaient de 19 000 tonnes équivalent-carcasse (TEC) sur un total de 110 000 TEC. Les importations néo-zélandaises sont en baisse pour la troisième année consécutive, de près de 19 % par rapport à 2011. Les importations françaises sont constituées d'environ 88 000 TEC de viandes fraîches réfrigérées et de près de 22 000 TEC de viandes congelées. À destination de la France, la Nouvelle-Zélande exporte 40 % de viandes fraîches réfrigérées. Il s'agit essentiellement de morceaux non-désossés. En 2012, le taux d'auto-provisionnement en viande ovine est de 46 %. La consommation a enregistré un nouveau recul de 3 % en 2012 par rapport à 2011. La présence de viande ovine sur les étals français demeure primordiale compte tenu de la baisse de la consommation observée. Devant le manque d'offre de la production française, la priorité pour le Gouvernement est d'éviter qu'une partie de la population ne se détourne de la consommation de cette viande. Pour autant, la viande ovine française doit poursuivre sa différenciation, par la poursuite du développement de sa production sous signes de qualité d'une part, et par la mise en avant de l'origine française de la viande ovine avec l'initiative privée de l'interprofession relative à la mention « viande ovine française ». Ce travail de mise en avant et de valorisation de l'origine française de la viande ovine doit plus largement s'intégrer dans la réflexion en cours au sein de l'ensemble des filières d'élevages sur le développement d'un socle commun à toutes les viandes, afin d'améliorer la valorisation des produits, et de contribuer à une meilleure rémunération de la production et de la transformation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30822

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6787

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8663